

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 31 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette Feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les évènements qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1^{er}. Janvier, pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le 1^{er}. Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières, ni les lettres non-affranchies.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 20 février.

L'IMPÉRATRICE ne garde plus de mesures dans sa haine pour les François : elle a publié hier un édit dont voici un extrait. On y trouvera tous les principes que la ligue des rois professe, & ce ton de hauteur qu'elle prend ouvertement contre la volonté d'une grande nation :

« Les désordres qui ont eu lieu en France depuis 1789, devoient certainement attirer l'attention de tout état bien ordonné. Tant qu'il y a eu quelque espérance que le tems & les circonstances pourroient contribuer à ramener les esprits égarés, & que le bon ordre & un gouvernement légitime pourroient être rétablis, nous avons toléré le séjour des François dans nos états, & avons permis à nos sujets de communiquer avec eux; mais ayant observé que la révolte & la désobéissance contre leur souverain font de plus en plus des progrès dans ce pays, & que l'obstination avec laquelle les révoltés s'efforcent de répandre les principes de l'impiété, de l'anarchie & de l'immoralité, non-seulement dans leurs propres provinces, mais encore à les propager sur toute la terre, gagne de plus en plus, nous avons rompu toute correspondance politique avec la France, en rappelant notre ministre avec toute sa suite, & en éloignant de notre cour le chargé d'affaires de cette puissance. Nous fâmes sur-tout engagés à prendre cette mesure par la considération que, comme l'envoi des ministres respectifs avoit été convenu entre le feu roi & nous, il eût été peu convenable à notre dignité, après avoir vu ce prince dépouillé de son autorité, tenu indignement dans une contrainte perpétuelle, où il avoit sans cesse tout à craindre, d'avoir, de quelque manière que ce fût, l'apparence d'entretenir des liaisons avec ceux qui avoient fait des entreprises si violentes sur ses droits, & s'étoient emparés de son gouvernement. Mais aujourd'hui que la mesure des plus noirs forfaits est comblée; que cette malheureuse nation vient de se déshonorer; que l'indignation publique s'est élevée contre elle; qu'il s'y trouve plus de sept cents milliers parvenus à la tête d'un gouvernement usurpé par l'entassement de tous les crimes, & dont ils ont fait l'usage le plus criant, en por-

tant leurs mains meurtrières sur l'oint du Seigneur, leur légitime souverain, qui est tombé victime de leur cruauté & de leur inhumanité, le 21 janvier dernier; nous croyons devant Dieu & dans notre conscience être obligés, jusqu'à ce que la justice du Très-Haut ait écrasé tous les auteurs de ces épouvantables forfaits, & jusqu'à ce que, par la sainte volonté, il ait trouvé à propos de mettre un terme aux désastres qui affligent la France, de ne point permettre qu'il y ait entre notre empire & ce malheureux royaume, aucune des liaisons qui subsistent entre des états légitimes & bien ordonnés. En conséquence, nous ordonnons, &c. »

(Suivent douze articles qu'il est inutile de donner, & que le préambule annonce suffisamment. Voici seulement la formule du serment que l'impératrice a exigé des François résidens en Russie).

« Je soussigné, jure par le Dieu tout-puissant, & par son saint évangile, que, comme je n'ai jamais donné mon approbation, ni sciemment ni de fait, aux principes impies & séditieux qui ont été introduits en France, & que je reconnois le gouvernement qui vient d'y être établi, comme illégitime & usurpé en violation de toutes les loix, ainsi que le meurtre du roi très-chrétien Louis XVI, comme le plus abominable de tous les attentats & la plus détestable trahison envers un souverain légitime; que j'en maudis avec exécution les auteurs, ainsi que tout homme qui pense bien doit le faire; que je suis convaincu dans ma conscience de l'excellence de la religion. . . . telle que mes ancêtres me l'ont transmise, & de l'obligation où je suis de demeurer fidèle & obéissant au roi, à qui, suivant l'ordre de la succession, échoit la couronne de France; je promets & m'engage en conséquence, tant que je jouirai de la protection assurée que S. M. l'impératrice de toutes les Russies a gracieusement daigné m'accorder, d'y vivre dans l'observation des préceptes de la religion. . . . dans laquelle je suis né; d'être soumis aux loix & au gouvernement de S. M. I.; de rompre toute correspondance dans ma patrie avec les François qui reconnoissent la forme monstrueuse de gouvernement qui existe aujourd'hui en France, & de ne la reprendre qu'après que l'ordre & la tranquillité d'un gouvernement légitime dans ce royaume étant rétablis, j'en aurai reçu la permission de S. M. l'impératrice.

Et dans le cas où je viendrois à me rendre coupable d'avoir violé ce serment, je me soumetts à toute la sévérité des loix dans cette vie, & pour celle qui est à venir, à l'épouvantable jugement de Dieu. Et pour sceller ce serment, je baise le saint évangile & la croix de mon Sauveur. Amen.

Très-peu de François qui habitent la Russie se sont refusés au serment.

A L L E M A G N E.

De Coblenz, le 21 mars.

Les préparatifs que nous voyons faire nous annoncent que bientôt nous apprendrons le siège de Mayence. On fait avancer une grosse artillerie de ce côté; dix mille Prussiens sont remontés jusqu'à Saint-Goar. On a jeté, près de cette ville, un pont de bateaux qui doit servir à faire traverser le Rhin à une partie de l'armée, pour déloger les François de Bingen & rompre leur cordon. On nous a assurés, en ce moment, que les premières attaques auront lieu le 24.

Le 4 mars, le prince de Condé avoit annoncé à son armée que son licenciement auroit lieu le 1^{er} avril, & avoit, en conséquence, invité ses braves compagnons d'armes à chercher de l'emploi ailleurs, avant même cette époque: mais, dans la nuit du 5 au 6, il reçut l'agréable nouvelle que les puissances coalisées étoient disposées à conserver son armée, qui seroit dorénavant à leur solde.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U N O R D.

Extrait d'une lettre de Lille, du 25 mars.

On assure que le général Dumouriez est au désespoir de ce que son aile gauche s'est si mal conduite à la bataille de Nervinde, & de ce qu'il s'est vu forcé, par là & par la faiblesse de son armée, d'évacuer la plus grande partie de la Belgique. Nous avons vu entrer ici, sans interruption, aujourd'hui, une infinité de charriots de munitions de bouche & de guerre, de gros canons, des mortiers, des bombes & des bagages. Nous ne saurions compter le nombre infini de carrosses & autres voitures qui sont entrés ici, sur-tout par la porte de Fives. Tout est tranquille; de sorte qu'on voit assez que le meilleur ordre regne dans la retraite. On assure qu'une colonne de l'armée vient ici; qu'une seconde va à Valenciennes, tandis qu'on maintient également un poste à Namur, Mons & Tournay. La grande armée va se camper dans la plaine de Fontenoi. On parle aussi du camp de Maulde. Tout l'or, l'argent & les pierreries des églises de Bruxelles & de Gand en a été retiré & transporté ici. Le trésor des églises de Tournay avoit déjà été transporté depuis quelques jours. Notre ville est tellement remplie de monde & de chevaux, qu'on ne sauroit les placer tous; tout le grand marché en est rempli, & les chevaux sont seulement nourris, attelés à leurs charriots. Dans ce moment je vois un officier de nos amis, qui m'assure que la retraite de l'armée vers les frontières de la France, s'exécute de la manière la plus régulière; que nous n'avons rien à craindre pour nos troupes, qui étoient éparpillées dans différentes villes de la Belgique & de la Hollande; car tout, même la garnison de Bréda se retire également. Voilà un furieux retard! mais tout peut se réparer, si la confiance renaît, si la convention nationale se montre à la hauteur des circonstances, & si les troubles de l'intérieur sont bientôt apaisés.

Du 26 mars. — L'arrivée ici de la grosse artillerie de siège, des munitions & équipages, semble avoir jeté l'allarme parmi nos concitoyens. Nous pouvons leur assurer que cette layante retraite n'a rien d'effrayant jusqu'à présent. C'est,

comme nous l'avons dit hier, qu'on abandonne le projet d'assiéger des places, pour détruire nos ennemis en pleine campagne. Les conjectures auxquelles on se livre également sur le retour des volontaires qui ont été envoyés pour garder les villes des Pays-Bas, sont aussi sans fondement. Nos camarades ont été commandés pour escorter cette artillerie; & comme vraisemblablement Bréda & les autres places conquises sur les Hollandois, sont en partie ou seront évacuées, puisque la circonstance veut en ce moment qu'on abandonne la conquête de la Hollande; nos troupes qui occupoient ces places vont refluer dans les provinces de la Belgique. Par cette raison seule, ces citoyens sont rendus à leurs familles & à leurs foyers. Au reste, le général Dumouriez est dans une position très-avantageuse; les armées qu'il commande sont pleines d'ardeur & de confiance, & dans les combats journaliers, malgré la supériorité de la cavalerie ennemie que l'on porte à 40 mille chevaux, l'avantage est toujours de notre côté.

De Paris, le 31 mars.

Le corsaire de Honfleur, le *Sans-Culotte*, a amené au Havre un vaisseau américain, chargé de coton & d'indigo pour Londres. C'est peu d'avoir insulté le pavillon d'une puissance alliée; on a outragé, spolié, battu le malheureux capitaine. Cette affaire excite les plus vifs mécontentemens parmi les capitaines américains, & l'on ne peut en calculer les suites, si le conseil exécutif ne s'empresse de rendre une justice éclatante au pavillon américain.

Le général Ligonier est arrivé à Angers le 26. Les commissaires de la convention nationale dans les départemens de Mayenne & Loire & de la Sarthe, l'ont requis de prendre le commandement en chef de toutes les forces réunies, & de prendre toutes les mesures nécessaires pour attaquer les brigands contre-révolutionnaires, & les poursuivre sans relâche, jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli & la liberté triomphante.

La plus grande tranquillité regne à Paris; on avoit craint des mouvemens, des rassemblemens: la vigilance des corps administratifs, le zèle de la force armée, la sagesse des citoyens qui ne l'étoient pas, ont prévenu les troubles & déjoué les complots. Les mesures grandes & imposantes qui ont eu lieu jeudi & vendredi, ont été généralement applaudies, & n'ont produit en masse que des effets salutaires; elles étoient dirigées contre les ennemis de la république; des vœux & des vengeances partielles ne les ont point souillées: les législateurs ont eu la précaution civique d'en écarter la terreur des perquisitions nocturnes.

Lettre du général Biron au ministre de la guerre, du 19 mars.

Les deux compagnies de chasseurs du 28^e régiment, ayant eu ordre de s'établir au village Molinet, furent attaquées le 9 mars, par les ennemis infiniment supérieurs en nombre, & forcés de se retirer.

Le général Brunet marcha le 12 avec douze compagnies de grenadiers, chasseurs & chasseurs Corfès, sur deux colonnes, pour s'emparer de ce poste.

Après avoir traversé le haut de la montagne de la Meiris, avec de la neige jusqu'à la ceinture, la colonne de gauche se dirigea sur la crête étroite & rapide d'une branche de la montagne de la Meiris, terminée par un éperon surmonté de deux hautes buttes, au bas duquel est situé le village de Molinet. Les ennemis occupoient ces deux buttes. On ne pouvoit se porter au pied de la première que par une arête si étroite, que la troupe étoit forcée de défilier un à un. A peine deux compagnies ont été formées, que, jointes aux braves chasseurs

corfès, et qui s'est écarpée.

Le feu sur cette arête l'arrête l'un quelques leur ordre. Le poste plus grand précipité les a dérangés; & d'autres de village.

Le 13 faisant le diers & le Molinet étoient à le défend & des fer porté de geance d général évacuer.

soldats q trépidité frappant D'aprè ministre. de la gu tant par la garni village c tance; & tion nati la condu un pays nion, le dies, de

Nous trois off

Les e du villa

Les tr & les of

colonel

fonction

taine de d'Allema

Le co

que la f

aucun o

Le m

tantes l

vrer au

de la ré

cette m

à Arnay

teur, &

corfés, elles ont gravi la fomité, & en ont chaffé l'ennemi, qui s'est retiré fur la feconde, beaucoup plus élevée & plus escarpée.

Le feu des ennemis, réunis au nombre de 6 à 700 hommes fur cette hauteur, devenant plus confidérable, le général Brunet arrête l'impétuofité de cette troupe, pour la renforcer de quelques compagnies qui fe formoient à la sortie du défilé, leur ordonne de ne point tirer & de charger à la bayonnette. Le pofte eft emporté. Au moment que les ennemis, dans le plus grand défordre, alloient être tués, pris ou forcés de fe précipiter du haut des rochers, un brouillard des plus épais les a dérobes à la vue du foldat. On n'a pu même reconnoître les fentiers qui menoient au village, qui n'en étoit pas éloigné; & craignant que les troupes ne tiraient les uns fur les autres dans l'attaque, on bivouaqua dans la neige autour du village.

Le 13, la colonne de la droite, dirigée par le citoyen Micas, faifant les fonctions d'adjutant-général, composée des grenadiers & chaffeurs du 28^e, des chaffeurs corfés, a attaqué le Molinet, malgré le feu de trois bataillons autrichiens qui étoient au-delà de la riviere, malgré celui des troupes qui le défendoient, des habitans qui faisoient feu de toutes parts, & des femmes qui lançoient des pierres. Ce village a été emporté de vive force. L'indignation & la fureur de la vengeance qui paroiffoient animer le foldat, faifant craindre au général pour la vie & les propriétés des habitans, il l'a fait évacuer. Il eût été pénible à son cœur d'avoir à punir des foldats qui venoient de combattre avec tant de valeur & d'intrépidité, & qui avoient tant de raifon de faire un exemple frappant.

D'après cet événement, je dois vous observer, citoyen-miniftre, que fi une ville prise d'affaut eft, fuivant les loix de la guerre, livrée à la fureur du foldat, quoique l'habitant paifible n'ait coopéré en rien à la défenfe opiniâtre de la garnifon, à plus forte raifon doit être traité de même un village dont tous les habitans oppofent la plus vive réfiftance; & il eft de la plus grande importance que la convention nationale faffe connoître aux généraux de la république la conduite qu'ils doivent tenir en pareil cas, fur-tout dans un pays où, quoique la majeure partie ait voté pour la réunion, les troupes font expofés continuellement à des perfidies, des trahifons & des meurtres.

Nous avons eu huit hommes de tués, quinze bleffés, dont trois officiers.

Les ennemis ont perdu beaucoup de monde à la défenfe du village.

Les troupes ont combattu avec la plus grande intrépidité, & les officiers qui fe font particulièrement diftingués, font le colonel Serrurier, Lecointe, lieutenant-colonel, faifant les fonctions d'adjutant-général; Pertinchamp, adjoint; le capitaine de génie Henry; Pigny, aide-de-camp; les capitaines d'Allemagne, Pianclly; les lieutenans Verni & Bonnacarrere.

Le général d'armée, BIRON.

COMMUNE DE PARIS.

Du 29 mars.

Le confeil a arrêté, au commencement de cette féance, que la fufpenfion des paffe-ports feroit levée, & que demain aucun obftacle n'exifteroit plus aux barrières.

Le maire a invité la commiffion des paffe-ports à prendre toutes les informations néceffaires lorfqu'il s'agira d'en délivrer aux courriers qui parcourent les différens départemens de la république: il a cité un fait qui prouve l'urgence de cette mefure. Un courrier allant de Paris à Lyon a été arrêté à Arnay-le-Duc. Parmi les divers papiers dont il étoit porteur, & dont la plupart avoient rapport à des spéculations

commerciales, il s'en eft trouvé quelques-uns écrits en fignes hiéroglyphiques & alphabétiques. Le courrier fera reconduit à Paris.

Un membre a dénoncé un complot d'un nouveau genre, tendant à apitoyer le peuple fur le fort de l'ex-monarque, & réveiller dans les cœurs des idées de despotifme & de royauté. Les marchands d'estampes expoient publiquement dans le jardin de l'Egalité, fur les quais & ailleurs, un tableau représentant Louis XVI revêtu de tous les emblèmes de la féodalité, ayant à côté de lui fon fils & fa fille, & fon testament imprimé au bas. Chaumet a fur-le-champ pris la parole fur ce fait. Vous avez, a-t-il dit, permis, autorisé même l'impreffion du testament de Louis Capet, parce que cette piece devoit fervir à l'histoire qui nous jugera tous; mais l'estampe qu'on vous dénonce eft d'un genre absolument différent; elle injulte aux mœurs publiques dont la confervation doit être le premier devoir du magiftrat: à vous donc appartient le droit d'en prohiber l'expoition; je dis l'expoition, car les marchands d'estampes peuvent la reléguer dans leur porte-feuille, à côté des images indécentes, & la vendre aux amateurs d'infamies. Défendre ce commerce feroit sortir des bornes de notre pouvoir. Et certes, fi le confeil tolere les images de Jésus le crucifié, il tolerera bien fans doute celles de Louis le guillotiné; mais j'infifte fur la défenfe de l'expoition, & je requiers que le confeil mette à la difpofition du premier paffant les eftampes qui vous font dénoncées, pour les brifer, mutiler, déchirer, ou s'en torcher le derrière, fi faire fe peut. (Applaudi.)

Un membre a renchéri fur le réquifitoire du procureur de la commune; il a propofé d'autorifer les citoyens à casser les verres fous lesquels ces eftampes feroient encadrées; mais fes collegues s'y font oppofés: le premier a craint que les citoyens ne fe bleffaffent en cassant ces verres; le fecond, que la prohibition ne produifit fon effet ordinaire, celui d'exciter la curiofité & de multiplier les peintures que l'on prétendroit proferire; le troifieme s'est appuyé fur le refpect dû aux propriétés. Chaumet a répondu à la dernière objection, la feule qui lui a paru fondée. Quoi! s'est-il écrié, vous avez tué un homme, vous avez abattu les ftatues de bronze, & vous craignez de casser les verres! Un million d'hommes a péri depuis la révolution, & vous héfitez de proferire une gravure qui peut être fatale à un million d'autres. On parle de propriétés; je ne connois que celles qui nuisent point à la fociété. Chaumet a perfifté dans fon réquifitoire, & le confeil a autorisé tous les citoyens à fouler aux pieds toutes les eftampes qu'ils trouveront expofées en vente, fous verre ou non fous verre, qui repréfenteroient Louis XVI & fa famille, à moins que ce ne foit dans une attitude ridicule. Il a été arrêté de plus que les commiffaires de fections feroient tenus de les proferire par-tout où ils en découvroient.

Dans la féance du 27, un paffe-port a été accordé à l'ambaffadeur de Danemarck.

Une députaion du corps électoral a annoncé que les tribunaux de Paris avoient été inftallés dans le jour.

CONVENTION NATIONALE.

(Préfidence du citoyen Jean-de-Bry.)

Séance du samedi 30 mars.

On lit la lettre fuivante du général Labourdonnaie, commandant l'armée des côtes; elle eft datée du quartier-général de Rennes, le 28 mars. « En attendant que les troupes qui doivent attaquer les rebelles fe foient routes raflemblées, j'ai publié une proclamation dont je vous envoie copie. Vous verrez, par les détails que je fais paffer au miniftre de la

guerre, qu'avec le seul secours de la garde nationale de cette ville, & un détachement du 39^e régiment, l'adjudant-général... s'est emparé des postes les plus importants du côté de Redon; il est parvenu à arrêter les progrès de la rébellion. Les forces sorties de Vannes ont ont eu également les plus heureux succès ».

La lettre du général, & les pièces qui y sont jointes, sont renvoyées au comité de défense générale. On renvoie également au même comité, une lettre des commissaires envoyés dans les départemens de la Haute-Loire & du Cantal.

Voici ce que contient cette lettre datée du Puy, le 25: « A Saint-Julien, commune distante de deux lieues du Puy, les habitans, égarés par les ci-devant nobles & les prêtres, se sont révoltés, armés & attroupés au nombre 2 mille; la loi du recrutement paroît en être la seule cause. Les rebelles se sont retirés dans les montagnes, & ont arboré l'étendard de la guerre civile. Pour étouffer ce germe de désordre dès sa naissance, & les suites d'un complot si horrible, sur la dénonciation de la municipalité, les commissaires ont mis en état d'arrestation plusieurs ci-devant nobles, & ont apposé les scellés sur leurs papiers.

» Ils ont fait ensuite marcher contre les rebelles une force armée de plus de 3,000 hommes, avec du canon; six commissaires des corps administratifs de la ville du Puy, ont marché à la tête de cette troupe: malgré les neiges, elles ont gravi la montagne de Saint-Front, sur laquelle les rebelles s'étoient postés, & les ont mis en déroute, en les attaquant avec intrépidité. Quatre des principaux chefs ont été pris; un cinquième, ci-devant noble, père de deux émigrés, a échappé au supplice qui l'attendoit, en se précipitant par la fenêtre de l'appartement où l'on avoit enfermé les prisonniers. Toutes les communes qui se sont révoltées, tremblent à l'approche des troupes patriotes; trois se sont déjà soumises.

Mais à cette victoire se joint une circonstance malheureuse; le village de Saint-Front, composé de douze maisons, a été totalement brûlé. Ce lieu a toujours été un repaire de contre-révolutionnaires, contre lesquels la ville du Puy a été obligée de faire marcher de la force armée à plusieurs reprises.

Camus prend la parole, au nom du comité de défense générale, & présente le projet de décret suivant, qui a été adopté à l'unanimité.

Art. 1^{er}. La convention nationale mande à la barre le général Dumouriez.

II. Le ministre de la guerre Beurnonville quittera provisoirement son poste, pour se rendre momentanément à l'armée du Nord, & venir rendre compte à la convention de la situation actuelle de cette armée.

III. Quatre commissaires, pris dans le sein de la convention, se rendront également à l'armée du Nord, avec pleins pouvoirs de suspendre & de faire arrêter tous les généraux, officiers, soldats & autres agens suspects, & de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Ces quatre commissaires ne pourront agir séparément.

IV. Les commissaires envoyés dans la Belgique se rendront sur-le-champ à la convention nationale, pour donner de vive voix les renseignemens qu'ils ont recueillis sur l'état de l'armée.

Hoffmann, l'un des commissaires envoyés à l'armée des Vosges, de retour de sa mission, donne des détails très-sa-

tisfaisans sur la situation actuelle de cette armée. La position de Mayence est excellente. Custine, à la tête de 20 mille hommes, a marché le long du Rhin, s'est emparé du château de Scomberg, & a fait 37 prisonniers, qui sont actuellement à Mayence.

Il a établi de fortes redoutes le long du Rhin, & s'est emparé des défilés de Coblenz & autres lieux. L'armée est approvisionnée de munitions de tout genre; elle est bien habillée & bien chauffée. Tous les moyens de défense ont été si bien pris, qu'au dire des connoisseurs, il faudroit une armée de cent mille hommes, & un siège de six mois, pour chasser les François de Mayence. Cette place, & Cassel, sont des postes inexpugnables.

Les commissaires ont appris du magistrat de Mayence, que les volontaires, bien loin de faire le moindre tort aux habitans, partagent au contraire avec eux leurs subsistances. Il n'y a eu aucune désertion dans l'armée, il n'y a eu même aucun congé.

Hoffmann instruit en même tems la convention qu'il y a eu un projet de rappeler cette armée d'un poste, d'où elle peut arrêter l'ennemi. Il termine par annoncer que la convention de Mayence a voté pour la réunion à la France; & que les députés demandoient à se présenter devant les représentans du peuple français.

Le conseil exécutif a annoncé que les diverses dépêches des départemens troublés, portent les nouvelles les plus satisfaisantes. Dans le département de l'Isle & Vilaine, les rebelles ont été dispersés & on les conduit à Rennes par troupeaux. A Montauban, près de Montfort, 20 jeunes gens bien retranchés, ont battu 500 rebelles, ils en ont tué 20, & dispersés les autres.

Dans les communes rebelles, le calme a été rétabli par le désarmement & par l'enlèvement des cloches. Parmi les prisonniers, il est des vieillards si fanatiques, qu'ils ont déclaré ne pas craindre la mort pour sauver la religion.

LOTÉRIE NATIONALE DE FRANCE.

Premier Tirage d'avril.

6. 40. 4. 42. 49.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre J.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	26 ½ à ¾	Cadix.....	30 l. 16 s.
Hambourg.....	388 à 90.	Gènes.....	20 ½
Londres.....	13 ½ à ¾	Livourne.....	215
Madrid.....	30 l. 15 s.	Lyon, pay. de Janvier. 4. 6.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 30 mars 1793, l'an 2^e, de la république.

Actions des Indes de 2500 liv.....	1980. 82 ½. 85.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	470.
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	6 ½. 6 ¾. 6 ¼. 6 ⅝. 6 ⅞. p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	6 ¼. 8. 10. p.
Idem, sans bulletin.....	6 ¼. 8. 10. p.
Idem, sorti en voyage.....	1 ½. 1 ¼. p. pair.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	7 ¾. 7 ½. p.
Assurances contre les Incendies.....	398. 95. 92. 90.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100.....	79. 78 ½. 79. 78 ¾. 79.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15 ^e	70 ¾. 70 ½. 71.
Troisième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e	66 ½. 68. 67 ½.
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e . & 2 f. p. liv.	65 ½.
Cinquième classe.....	58 ½.